



Date valeur d'un chèque

Par **verdier11**, le **01/01/2025** à **20:24**

Bonjour,

Je n'arrive pas à comprendre comment la banque détermine la date de valeur des chèques que j'utilise, pour payer mes achats dans une certaine grande surface.

Lors de paiements par chèque d'artisans ou de commerçants, il arrive souvent que ceux-ci déposent leur chèque à l'encaissement, plusieurs jours après la date du jour où j'ai établi le chèque. La date de valeur retenue par la banque coïncide alors avec la date de mise à l'encaissement du chèque (et non pas la date inscrite sur le chèque).

Avec la grande surface, en question, c'est différent.

En règle générale, lorsque je remets un chèque en paiement à une caisse, mon compte n'est pas débité immédiatement, mais, souvent, 4 jours voire 5 jours après établissement du chèque. Je suppose donc que la grande surface ne dépose pas les chèques immédiatement mais les garde plusieurs jours.

Cependant, le jour où mon compte est débité du chèque, je m'aperçois que la date de valeur indiquée sur le relevé bancaire, est, rétro-activement celle de la date du jour de l'achat !

Comment expliquer ceci ?

Par **Henri**, le **02/01/2025** à **11:48**

Hello !

C'est à votre banque qu'il faut demander d'expliquer comment elle détermine ces dates de valeur à géométrie variable.

A+